



VILLE DE SAINTE-ADELE

À toutes les personnes intéressées

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 14 décembre 2020** à 19h dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle décideront de la demande de dérogations mineures suivante :

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE

1235, Place des Colverts

- Permettre pour l'immeuble sis au 1235-1237 places des Colverts, pour le bâtiment accessoire existant (garage), que la marge latérale soit de 1,43 mètres alors que le règlement en zone VI-004 exige 2 mètres et que la superficie du bâtiment soit de 61,8 mètres carrés alors que le règlement autorise un maximum de 60 mètres carrés.

Afin de régulariser l'implantation bâtiment accessoire existant.

Le tout tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Adam Masson-Godon arpenteur-géomètre sous le numéro 6317 de ses minutes, daté du 25 septembre 2020.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les personnes ou organismes intéressés relativement à cette demande de dérogations mineures peuvent contacter le Service du greffe à l'adresse suivante : greffe@ville.sainte-adele.qc.ca. Les documents qui y sont rattachés peuvent être consultés au Service du greffe ou de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

Fait à Sainte-Adèle, le 25 novembre 2020

La greffière et directrice des Services juridiques,

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal